



BULLETIN À RETOURNER À :

Office du Sport de Villeurbanne
70, rue du Docteur Rollet
69100 Villeurbanne

Chèques à l'ordre de :

Office du Sport de Villeurbanne

Le bulletin peut être photocopié.
Vous pouvez également vous en procurer
aux adresses suivantes :

- Office du Sport de Villeurbanne
70, rue du Docteur Rollet
- Services des sports et mairies de Décines,
Jonage, Meyzieu, Vaux-en-Velin.
- Grand Parc Miribel Jonage
Accueil, chemin de la Bletta,
Vaux-en-Velin

Renseignements

- Par téléphone :
04 78 68 92 44
04 72 93 30 50
- Par internet :
www.intervtt.fr

Remerciements

Les organisateurs de l'InterVTT remercient chaleureusement les municipalités de Meyzieu, Décines, Vaux-en-Velin, Jonage et Villeurbanne, le Grand Parc Miribel Jonage, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône, les polices nationale et municipales, les Sapeurs Pompiers du SDIS du Rhône, les TCL, la Croix-Blanche, l'USEP, l'équipe médicale, les clubs cyclistes VTT mirage, ESJ Cyclo, VCVV, Vélo Griffon, Cyclo VTT Décines, ECOV et ASEB, tous les bénévoles et, bien sûr, l'ensemble des partenaires qui se sont investis pour la réussite de cette manifestation.

Maquette : Richard Atlan 04 78 36 22 84
Impression : Publi Concept 04 78 49 70 70
Réalisation : Ville de Décines,
service communication

LES PARTENAIRES



LE RÈGLEMENT

1 - Organisation

L'Office du Sport de Villeurbanne et l'Office municipal des sports de Vaux-en-Velin, les villes de Jonage, Meyzieu, Décines, Vaux-en-Velin et Villeurbanne organisent la 21ème édition de l'InterVTT, course et randonnée de l'Est lyonnais, le dimanche 21 octobre 2012.

2 - Recommandations générales

Les coureurs s'engagent dans le meilleur esprit sportif à parcourir la distance à vélo par l'itinéraire prévu et à respecter le code de la route pour les parties goudronnées du parcours, sous peine de disqualification.

3 - L'épreuve

L'InterVTT est ouverte à tous, dès 6 ans, licenciés ou non. **Pour les non-licenciés participant aux courses du 45 km, ou enfants 3 km, 4.5 km ou 10 km chronométrés (hors USEP des villes organisatrices), joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (VNCI) datant de moins d'un an.** La compétition est ouverte aux catégories individuelles féminines et masculines. Une récompense est prévue pour les trois premiers de chaque catégorie. Un classement par équipes de club sera également établi (équipes de quatre coureurs, classement établi sur le temps des trois premiers).

4 - Les concurrents

Ils s'engagent à se soumettre au règlement par simple fait de participer à l'épreuve et en apposant leur signature au bas du bulletin d'inscription. Une autorisation parentale est obligatoire pour les concurrents mineurs et devra être jointe au bulletin d'inscription.

5 - Matériel

- Les embouts de guidon devront être bouchés.
- Absence totale de parties saillantes.
- Béquille bloquée
- Freins en parfait état de fonctionnement.
- Le port d'un casque rigide et homologué est obligatoire sur la totalité du parcours, sous peine de mise hors course.
- Chaque concurrent doit porter le marquage course (plaque de vélo) fourni par l'organisation, sans y apporter aucune modification.

6 - Sécurité

Une équipe composée de médecins, de secouristes de la Croix-Blanche et de sapeurs-pompiers, encadre la compétition. Aucune aide médicale extérieure n'est autorisée. Les organisateurs ont souscrit une assurance Responsabilité Civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vols, de détérioration de matériel ou d'équipement individuel pendant la durée de l'épreuve.

7 - Délais

Fermeture du contrôle d'arrivée et levée du dispositif de sécurité à 14h. L'organisation se réserve le droit de réorienter les « retardataires » pour la formule course (45 km).

8 - Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les clichés et vidéos avec leur image faits le jour de l'épreuve, à des fins de promotion de la manifestation, sur tout type de support.

INTERVTT

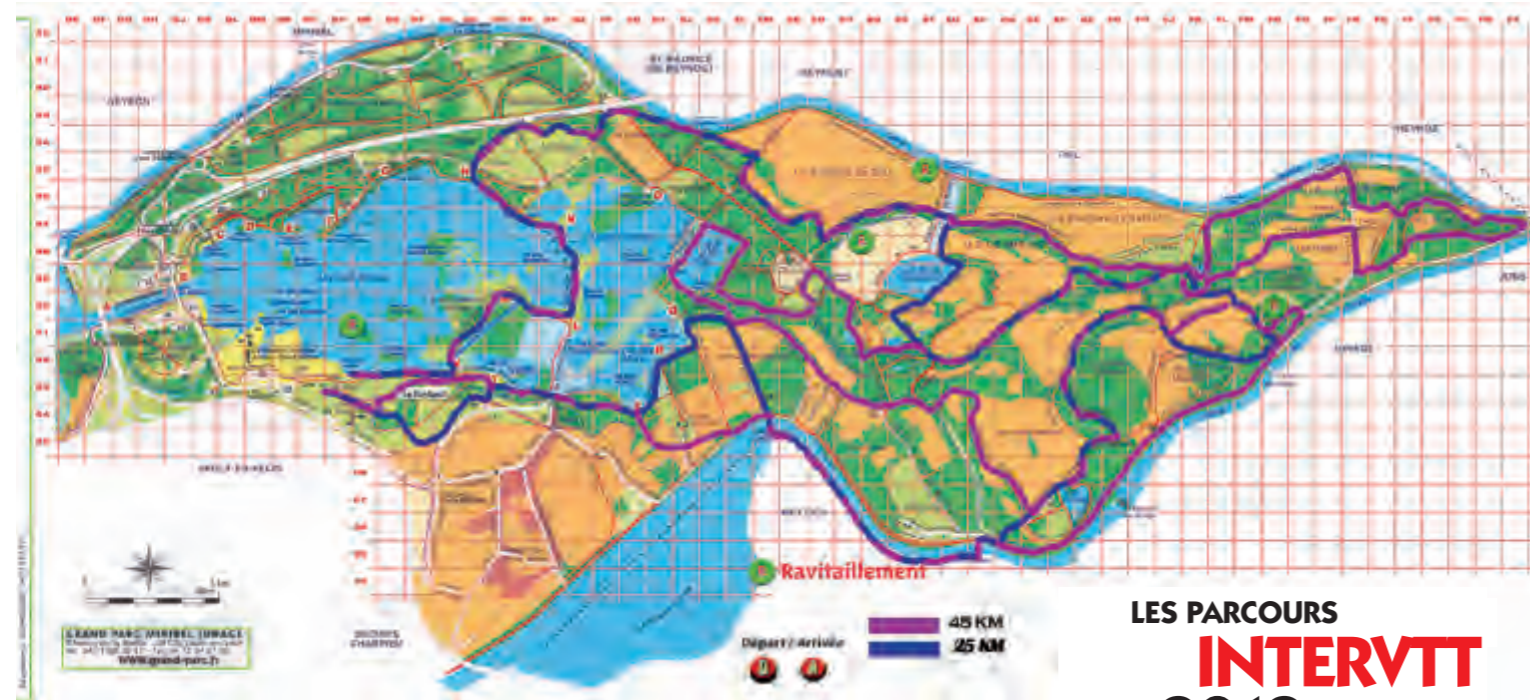
Dimanche 21 octobre 2012
Grand Parc Miribel Jonage



Infos : 04 78 68 92 44
04 72 93 30 50

www.intervtt.fr





LES PARCOURS INTERVTT 2012

DIMANCHE 21 OCTOBRE 2012
Grand Parc Miribel Jonage
Renseignements :
04 78 68 92 44 / 04 72 93 30 50

DÉPARTS ET ARRIVÉES
au lieu-dit
« Le Fontanil »
Grand Parc Miribel Jonage
Chemin de la Bletta
69120 Vaulx-en-Velin

NOUVEAUTÉS

- Randonnée : départ libre de 10h à 11h, et nouveau tracé
- Services aux coureurs
- Animations village et parcours
- Jeux pour enfants



INSCRIPTIONS ET RETRAITS DES PLAQUES

- **A L'OFFICE DU SPORT DE VILLEURBANNE**
70, rue du Docteur Rollet 69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 92 44
Permanence assurée à partir du 17 octobre
Mercredi 17, de 9h à 17h, non stop.
Jeudi 18 et vendredi 19, de 16h à 20h.
- **A L'ACCUEIL DU GRAND PARC MIRIBEL JONAGE**
Samedi 20 octobre, de 9h à 12h

INSCRIPTIONS EN LIGNE
Jusqu'au 20 octobre à 12h, sur le site :
www.intervtt.fr

INSCRIPTIONS DE DERNIÈRE MINUTE
Le matin de l'épreuve avant 9h, sous réserve de places disponibles et moyennant un coût supplémentaire de 5 €. Pas d'inscription enfants le jour de la course.

CHOISIR SA COURSE

COURSES ADULTES
Féminines et masculins, à partir de juniors (nés en 1995 et avant).
Deux types d'épreuves : course à classement (45 km) et randonnée (25 km).
• 9h > course 45km chronométrée
• 10h à 11h > (départ libre) : randonnée de 25km non chronométrée
Catégories récompensées sur le 45 km :
• Juniors : 1994 et 1995
• Espoirs : 1990 à 1993
• Seniors : 1983 à 1989
• Masters 1 et 2 : 1973 à 1982
• Masters 3 et 4 : 1963 à 1972
• Masters 5 : 1962 et avant

COURSES ENFANTS
• 9h15 > course 10 km chronométrée : jeunes (2000 à 2002), minimes (1998 et 1999) et cadets (1996 et 1997)
• 9h40 > course 3 km chronométrée : enfants nés en 2005 et 2006
• 9h50 > course 4,5 km chronométrée : enfants nés en 2003 et 2004
Pas d'inscription pour les enfants le jour de la course.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Si vous ne pouvez vous inscrire via le site www.intervtt.fr, vous pouvez retourner ce bulletin avant le jeudi 18 octobre 2012 accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de l'Office du Sport de Villeurbanne), à l'adresse suivante :
Office du Sport de Villeurbanne
70, rue Docteur Rollet 69100 Villeurbanne

Plaque de guidon n°
Nom
Prénom
Né(e) le : / /
Sexe : F M
Adresse
Code postal
Ville
Courriel

Formule choisie
 Course 45 km chronométrée
 Randonnée 25 km non chronométrée
 3 km enfants (nés en 2005-2006)
 4.5 km enfants (2003-2004)
 10 km enfants (1996 à 2002)
Fédération
 FFC Autres (à préciser) :
Club
N° de licence (obligatoire : joindre photocopie)
Equipe Club
équipe de 4, classement pris sur le temps des trois premiers

Performances réalisées en compétition

épreuve	année	classement

TARIFS

Course 45 km chronométrée
• 18 ans et plus : 15 € (avec collation)
• Moins de 18 ans et étudiant : 8 € (avec collation)

Randonnée 25 km non chronométrée
• Pour tous les participants : 11 € (avec collation)
• Moins de 18 ans et étudiant : 8 € (avec collation)

Attention ! Toute inscription effectuée le jour de l'épreuve sera majorée de 5 €

Courses enfants 3 km, 4.5 km ou 10 km chronométrées
(hors USEP des villes organisatrices)
• Tarif unique : 3 €
Pas d'inscription pour les enfants le jour de la course.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité. Je suis couvert par une assurance individuelle.

A le

Signature

Autorisation parentale (obligatoire pour les mineurs)
Je soussigné
..... responsable légal de
..... l'autorise à participer à l'épreuve InterVTT,
le 21 octobre 2012.

A le

Signature